

I. Conditions d'inscription aux cours d'été et d'hiver MdL

1. Public admis

L'accès aux cours de langues intensifs d'été et d'hiver organisés par la Maison des Langues est ouvert à toute personne âgée de 17 ans révolus.

2. Délais d'inscription

- Pour les cours intensifs d'hiver : **15 jours avant le premier jour de la session de cours**
- Pour les cours intensifs d'été : **15 jours avant le premier jour de la session de cours**

La Maison des Langues se réserve le droit de fermer les inscriptions avant les délais énoncés si la limite du nombre de places disponibles a été atteinte.

3. Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne, via le portail prévu à cet effet.

Le paiement des émoluments d'inscription constitue une condition préalable à la validation de l'inscription.

4. Moyens de paiement admis

Sont acceptés les moyens de paiement suivants :

Visa, Mastercard, American Express, PostFinance Card, Paysafecard, PayPal et Twint.

5. Confirmation d'inscription

Une fois le paiement dûment effectué et validé, une confirmation automatique est transmise par courrier électronique.

En cas d'échec du paiement, l'inscription est réputée nulle et doit être recommencée dans son intégralité.

II. Conditions d'annulation aux cours d'été et d'hiver MdL

1. Délais d'annulation et de remboursement

Si la demande d'annulation est faite dans les délais, elle peut donner lieu à un remboursement moyennant les frais administratifs en vigueur (cf. 4. *Frais administratifs*).

Les demandes d'annulation doivent impérativement être déposées **au plus tard 15 jours avant le premier jour de la session de cours.**

En cas de demande d'annulation pour des raisons administratives ou médicales (non-obtention de visa, fermeture des frontières, annulation du vol, maladie, etc.) et sur présentation de preuves justificatives, le remboursement est possible **au plus tard 72 heures avant le début des cours.**

En cas d'absence pendant la période de cours pour des raisons médicales et sur présentation de preuves justificatives, le remboursement est possible **uniquement si la période d'absence dépasse 3 jours de cours et si les preuves justificatives ont été transmises avant le dernier jour de la session de cours.**

Aucune demande déposée après l'expiration de ces délais ne sera prise en considération.

2. Modalités de dépôt

Les demandes doivent être transmises exclusivement via le portail d'inscription.

Les demandes envoyées par courriel direct ou par tout autre canal ne sont pas recevables.

3. Frais administratifs

En cas de remboursement, des frais administratifs de **CHF 100.–** sont retenus par cours annulé.

4. Absence de remboursement hors délai

Aucun remboursement n'est accordé pour les demandes d'annulation transmises hors délai ou selon des modalités non conformes aux présentes conditions.